



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Membres		
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
29	18	24

Date convocation 08/11/2023
Date Publication 17/11/2023
N° Délibération 2023-07-06
Secrétaire Séance Isabelle VILLEFRANCHE

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Sandra ROLLET, Mme Amandine BRUNEL, M. Romain BETIRAC.

Absents représentés : M. Bernard POISSONNIER (pouvoir à Mme Sophie MARINOPOULOS), M. Gérard BONNEAU (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Laurence JACQUEMART), M. Guy ATTIGUI (pouvoir à M. Jérôme AUJOLAT), M. Julien HURARD (pouvoir à M. Romain BETIRAC), Mme Hélène GILET (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU).

Absents non représentés : M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 (article 37).

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 8 Novembre 2023,

Considérant que le budget primitif 2024 de la ville d'Uzès ne sera pas soumis au vote du Conseil Municipal avant la fin du premier trimestre.

Considérant que le code général des collectivités territoriales permet à Monsieur le Maire sur autorisation des membres du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant que pour les BP 2023 y compris les décisions modificatives de l'année, les crédits ouverts en investissement s'élevaient aux sommes de (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») :

- Pour le budget principal : 7 380 095 €,
- Pour le budget eau potable : 1 014 822.73 €,
- Pour le budget assainissement : 1 724 634.12 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2023 dont l'affectation est la suivante :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Délibération n° 2023-07-06

BUDGET PRINCIPAL DETAIL DEPENSES INVESTISSEMENT		
	BP 2023 + DM 1-2	Proposition d'ouverture de crédits 2024
CHAPITRE: 10 - REMBOURSEMENT TAXES	20 000.00	0.00
CHAPITRE 204: Article :2041512 Participation tvx	2 400.00	0.00
CHAPITRE: 20 - IMMO. INCORP. (ETUDES)	500 000.00	200 000.00
ART: 202 - ETUDES URBANISME	0.00	0.00
ART: 2031 - FRAIS ÉTUDES DIVERSES	500 000.00	200 000.00
CHAPITRE: 21 - IMMO.CORPORELLES	602 575.00	150 643.75
ART: 2111 - ACQUISITIONS DE TERRAINS	25 000.00	0.00
ART: 2138 TVX SUR CONSTRUCTIONS	80 000.00	26 250.00
ART: 21534 - RX D'ÉLECT. (CPE/EP)	150 000.00	37 500.00
ART: 2161 - ŒUVRES ET OBJETS D'ARTS	19 000.00	0.00
ART: 2182 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	40 000.00	14 750.00
ART: 21838 Informatique	100 000.00	25 000.00
ART: 2188 - ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	188 575.00	47 143.75
CHAPITRE: 23 - IMMO. EN COURS	6 255 120.00	1 488 780.00
ART: 2313 - TRAVAUX DE BATIMENT	3 453 120.00	863 280.00
ART: 2315 - TRAVAUX DE VOIRIE	1 700 000.00	425 000.00
ART: 2318 - AUTRES IMMOBILISATIONS	1 102 000.00	200 500.00
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	7 380 095.00	1 839 423.75

SERVICE DES EAUX DETAIL DEPENSES INVESTISSEMENT		
	BP 2023	Proposition d'ouverture de crédits 2024
CHAPITRE: 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 000.00	15 000.00
Art: 2156 - Véhicules	20 000.00	
Art: 2158 - Matériel divers	40 000.00	15 000.00
CHAPITRE: 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	954 822.73	238 705.68
Art: 2315 - Travaux sur reseaux	954 822.73	238 705.68
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 014 822.73	253 705.68

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Délibération n° 2023-07-06

SERVICE ASSAINISSEMENT DETAIL DEPENSES INVESTISSEMENT		
	BP 2023	Proposition d'ouverture de crédits 2024
CHAPITRE: 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 724 634.12	431 158.53
Art: 2313 - Travaux de bâtiment	50 000.00	12 500.00
Art: 2315 - Travaux sur réseaux	1 674 634.12	418 658.53
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 724 634.12	431 158.53

- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de l'exercice 2024 lors de leurs adoptions,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Le secrétaire de séance,
Isabelle VILLEFRANCHE




Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

